

Charte des contributeurs du Site internet (Associations et clubs sportifs, artistes aixois)

ART. 1 - PRESENTATION

La présente charte a pour objet :

De définir les modalités et les conditions générales d'utilisation des services proposés aux « contributeurs » sur le Site internet www.aixlesbains.fr (ci-après le « Site »). Il s'agit de mettre gratuitement à disposition des contributeurs 24h/24 et 7 jours/7, sauf opération de maintenance et de mise à niveau ou toute autre raison notamment technique, un ensemble de services qui leur permettront de proposer des contenus afin de les diffuser sur le Site internet de la Ville.

Les contenus des contributeurs seront proposés à la Ville d'Aix-les-Bains qui se réserve le droit d'en accepter ou refuser la publication. Tout accès à ces services est subordonné à l'acceptation préalable et complète des conditions générales objets de cette charte, obligatoire pour valider la création de leur compte.

ART. 2 - BENEFICIAIRES DU SERVICE

2. 1. Peuvent bénéficier des services proposés :

Sous réserve de l'approbation préalable de la Ville d'Aix-les-Bains, ce service est ouvert à l'ensemble des associations de loi 1901 à but non lucratif, clubs ou artistes aixois, dont :

- le domicile ou le siège social est situé à Aix-les-Bains,
- ou des permanences / activités / événements / se déroulent régulièrement à Aix-les-Bains.

Les bénéficiaires du service seront appelés « **contributeurs** ».

2.2. Sont exclus de ce service :

La Ville d'Aix-les-Bains se réserve de refuser l'accès à tout organisme (structure privée, association / club) qui ne répondrait pas aux conditions précisées à l'article 1.1.

Tout autre organisme non énoncé dans cet Art.1 - §2.2., les associations, clubs et artistes n'ayant ni leur siège social, ni des permanences / activités / événements à Aix-les-Bains. Notamment les organismes, associations, clubs et artistes ayant une vocation commerciale, politique, sectaire ou religieuse et les organisations syndicales.

ART. 3 - SERVICES OFFERTS

3.1. Description du service

La Ville d'Aix-les-Bains fournit sur son Site internet www.aixlesbains.fr 24h/24 et 7 jours/7, sauf opérations de maintenance et de mise à niveau ou toute autre raison notamment technique, des informations pratiques sur les associations, clubs sportifs et artistes aixois destinées aux Aixois ainsi qu'aux touristes. Ces informations sont présentées sous forme de fiches d'identification classées thématiquement dans des annuaires et par ordre alphabétique.

Afin d'optimiser ce service à la population et d'offrir aux associations, clubs sportifs et aux artistes aixois un véritable outil de promotion, la Ville a créé sur son Site un espace de contribution gratuit qui leur est dédié. Trois services sont à leur disposition, après création de leur compte :

- La possibilité de proposer l'enregistrement de leurs coordonnées complètes dans leur fiche d'identification, afin de les diffuser dans les annuaires du Site internet.
- La possibilité de proposer la diffusion de leurs événements sur les agendas des événements du Site internet.
- La possibilité de proposer la diffusion de leurs activités sur les agendas des activités du Site internet.

Les utilisateurs du Site internet (internauts) pourront ainsi accéder aux informations :

- Dans les annuaires du Site : pour chaque fiche d'identification, et sous réserve d'une mise à jour régulière des informations par le contributeur, accès au détail des coordonnées de l'organisme, à ses agendas des événements et des activités.
- Dans les agendas : accès à la liste des événements ou activités regroupés par thématiques. Via un moteur de recherche avancé, l'utilisateur pourra effectuer une recherche.

La Ville d'Aix-les-Bains se réserve le droit d'accepter ou refuser les contenus proposés tel que définis dans l'article 6 – Droits et obligations de la Ville d'Aix-les-Bains. Ce circuit de validation implique que toute demande de publication n'est pas instantanée. Il est donc conseillé aux contributeurs de proposer des contenus dès que ceux-ci sont connus et définitifs.

Cas particuliers

- Les tarifs des événements et des activités ne seront pas diffusés sur le Site internet.
- Pour les artistes, seul l'intitulé de leurs activités sera diffusé.

3.2. Lien avec la base de données de l'Office de tourisme

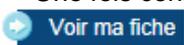
Certains contenus sont extraits automatiquement de la base de données Sitra de l'Office tourisme. Ceux-ci ont été communiqués préalablement par l'organisme à l'Office du tourisme. Afin de garantir une mise à jour optimale de ces contenus (qui sont diffusés au niveau national dans diverses publications), si l'organisme souhaite faire une mise à jour sur le contenu le concernant, il doit effectuer sa demande via le formulaire (« Signaler un changement ») disponible à côté du contenu.

ART. 4 - ACCES AUX SERVICES

Pour accéder à ce service, l'ouverture d'un compte contributeur est nécessaire. Un seul compte contributeur sera créé par organisme bénéficiaire. La demande de création de compte peut être faite sur le formulaire de demande accessible sur le Site internet de la Ville :

- Soit depuis la fiche d'identification de l'organisme : « Associations ou artistes aixois, cette page vous concerne ? **Demandez la création d'un compte** ou identifiez-vous pour gérer votre profil et proposer vos événements et vos activités ! »
- Soit depuis l'espace « Associations » du Site internet : demandez la création d'un compte contributeur.

La demande de création de compte est transmise à la Ville d'Aix-les-Bains, qui si elle est acceptée, transmet par courriel les codes d'accès (identifiant et mot de passe) au contributeur.

Une fois connecté à son compte, le contributeur pourra accéder à sa fiche d'identification en cliquant sur le lien : 

Après validation par la Ville d'une demande de création d'un compte, l'utilisateur disposera d'un droit d'accès à sa fiche d'identification ainsi qu'à ses agendas. Il pourra proposer à la Ville de mettre à jour les informations concernant sa fiche.

ART. 5 – ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DU CONTRIBUTEUR

Les obligations mises à la charge du contributeur constituent des obligations impératives, dont le respect conditionne directement et totalement la bonne exécution par la Ville d'Aix-les-Bains de ses obligations. En cas de manquement total ou partiel du contributeur à ses obligations, la responsabilité de la Ville d'Aix-les-Bains ne pourra être engagée à quelque titre que ce soit.

Le contenu des contributions ne devra pas être contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public, aux lois et réglementations en vigueur.

Le contributeur s'engage donc, sans que cette liste soit limitative, à :

- Fournir des informations à jour, exactes et sincères,
- Maintenir ces informations à jour si elles évoluent, en modifiant son profil associatif,
- Ne pas publier de textes, images, photos, programmes ou logiciels à caractère violent, obscène, pornographique ou susceptibles par leur nature de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la protection des enfants et des adolescents ou de porter atteinte au respect de la condition animale,
- Ne pas publier des textes, des photos ou des images encourageant la commission de crimes et/ou délits, incitant à la consommation de substances interdites, au suicide, à la discrimination, à la haine ou à la violence,
- Enfreindre les droits d'auteur, de marque de commerce, de brevet ou autres droits de propriété industrielle et commerciale dans le cadre des lois applicables.
- Ne pas porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits à la réputation, à la vie privée de tiers et à l'image, ou divulguer des informations permettant l'identification nominative et précise d'une personne (telles que nom de famille, adresse, numéro de téléphone etc.),
- À demander l'autorisation aux personnes figurant sur les photos, vidéos utilisées pour illustrer son activité, en particulier pour les mineurs, l'autorisation des parents est indispensable.
- Garantir que toutes les informations, données, photographies lui appartiennent ou sont libres de droit et ne pas utiliser des œuvres protégées par des droits d'auteur sans autorisation expresse de l'auteur ou de la personne qui en possède les droits d'exploitation. En particulier, il est interdit d'offrir le téléchargement d'œuvres (musique, photos ...) ou de logiciels protégés par les lois sur la propriété intellectuelle sans autorisation explicite de l'auteur ou de la personne qui en possède le droit d'exploitation ou de les copier de quelque façon que ce soit,
- Ne pas inclure dans ses contenus des liens hypertextes renvoyant vers des Sites extérieurs qui soient contraires aux lois et règlements en vigueur, qui portent atteinte aux droits des tiers ou qui soient contraires aux présentes conditions,
- Ne pas mettre en ligne de matériel à caractère publicitaire (texte, image, lien ...)

Conformément à l'article 6-I, 2 et 3 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, la Ville d'Aix-les-Bains ne saurait voir sa responsabilité engagée à raison des contenus rendus disponibles sur le Site par les contributeurs, sauf si elle ne les rendait pas promptement inaccessibles après avoir été informée de leur illicéité dans les conditions prévues par cette loi.

La Ville d'Aix-les-Bains ne saurait dès lors être tenue responsable du non respect de ces règles de base pour les publications par les contributeurs.

La responsabilité de la Ville d'Aix-les-Bains ne peut non plus être engagée du fait de la mauvaise utilisation du Site par les contributeurs ou de toute faute de leur part.

Le contributeur est l'unique responsable de son contenu, quel qu'il soit (agenda, activités, brèves, annonces, informations, textes, images, son, vidéo etc.).

Il appartient donc à chaque contributeur de respecter les lois en vigueur s'agissant de la publication de ses contenus propres.

Le contributeur s'engage à respecter les engagements de la présente charte ainsi que ses avenants ultérieurs, celle-ci étant susceptible d'évoluer dans le temps, notamment par l'adjonction de nouveaux services.

Identifiants du contributeur

Les éléments permettant au contributeur de s'identifier sur le portail associatif (identifiant et mot de passe) sont propres à chaque organisme. Le contributeur en est seul responsable de l'utilisation, il s'engage à protéger ces informations et à ne pas les divulguer, afin d'éviter toute utilisation frauduleuse, sous quelque forme que ce soit.

ART. 6 – DROITS ET OBLIGATIONS DE LA VILLE D'AIX-LES-BAINS

La Ville d'Aix-les-Bains peut utiliser les données statistiques extraites du portail qui sont la conséquence de la navigation et de l'utilisation de ses services.

Le contributeur accorde à la Ville d'Aix-les-Bains, pendant toute la durée du présent contrat, une licence gratuite d'utilisation, de reproduction et de représentation des données communiquées par les contributeurs pour les diffuser dans ses publications, notamment le guide des associations, le Magazine et la Lettre d'information municipales... ou pour toute communication entrant dans les attributions de la Ville d'Aix-les-Bains (envoi de courriers, courriels).

La Ville n'est pas en mesure de vérifier le contenu de chaque contributeur et donc qu'elle n'exerce aucun contrôle éditorial.

La Ville d'Aix-les-Bains, se réserve le droit à sa seule discrétion (sans que cela ne constitue une obligation) et sans contrainte de mise en demeure ou délais :

- De refuser de publier ou de déplacer tout contenu disponible sur le portail ;
- De ne pas accepter, de supprimer ou de retirer tout contenu dont elle aurait été informée par des tiers qu'il violerait les termes du présent document (et/ou réglementation en vigueur) et/ou qui serait répréhensible de toute autre façon ;
- De supprimer l'accès au Site, ou à un ou plusieurs de ses contributeurs, notamment à celui qui en ferait une utilisation répréhensible (contenu direct ou liens - directement, indirectement ou en cascade - vers des Sites ou des informations à télécharger répréhensibles, négationnistes, ...) décalée ou disproportionnée (téléchargement, nombre de hits) par rapport à l'usage normal proposé ;
- De divulguer tout contenu aux autorités pour se conformer aux lois en vigueur, notamment dans le cadre d'une procédure judiciaire. Le portail associatif, ou tout service ciblé, peut informer les utilisateurs de nouveaux services ou de modification ou de suppression de service par courrier électronique.
- D'interrompre temporairement ou de manière permanente, de modifier tout ou partie du portail, des noms de domaines et des services mis à dispositions du contributeur et ce, sans à avoir à l'informer. La Ville d'Aix-les-Bains ne pourra être tenue responsable de toute gêne occasionnée par la modification, la suspension ou l'interruption du portail et de ses services.

ART. 7 - DUREE ET RESILIATION

La présente charte entre en vigueur dès la mise en place du service, après validation du formulaire de demande d'inscription par le service par l'organisme, pour une durée limitée au fonctionnement du service sous condition de respecter les engagements énoncés dans l'art. 5 – Engagements du contributeur. Elle sera résiliée de plein droit en cas de dissolution de l'association utilisatrice ou de décision par la Ville de retirer l'accès du contributeur au service (Art. 4 Droits et obligations de la Ville d'Aix-les-Bains).

En d'autres cas, le contributeur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent.

ART. 8 - PROPRIETE INTELLECTUELLE DU SITE

La Ville d'Aix-les-Bains est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au Site qui lui appartient ou sur lequel il détient les droits d'usage y afférents. L'accès au Site ne confère au contributeur aucun droit sur les droits de propriété intellectuelle relatif au Site qui reste la propriété exclusive de la Ville d'Aix-les-Bains. Les éléments accessibles sur le Site, notamment sous forme de textes, photographies, images, icônes, cartes, sons, vidéos, logiciels, base de données, données sont également protégés par des droits de propriété intellectuelle et industrielle et autres droits privatifs que la Ville d'Aix-les-Bains détient.

En conséquence, le contributeur ne peut, en aucun cas, reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie du Site sans l'autorisation écrite préalable de la Ville d'Aix-les-Bains. Le contributeur est informé que cette interdiction vise notamment, mais pas exclusivement, des pratiques telles que le scrapping ou l'utilisation de robots à des fins d'extraction, de reproduction de tout élément du Site.

L'exploitation non préalablement autorisée par la Ville d'Aix-les-Bains, à quelque titre que ce soit, de tout ou partie du Site pourra faire l'objet de toute action appropriée, notamment d'une action en contrefaçon. L'insertion de liens hypertextes vers toute partie du Site est également interdite sans autorisation préalable et écrite de la Ville d'Aix-les-Bains.

De même, les bases de données d'informations sont protégées au titre de la loi du 1er juillet 1998. Ainsi, toute extraction ou tentative d'extraction, fut-elle totale ou partielle, du Site est susceptible d'engager les responsabilités civile et pénale de tout contrevenant. Il est donc interdit au contributeur de procéder à une extraction qualitativement ou quantitativement substantielle des bases de données mises en ligne sur le Site.

ART.9 – INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL

9.1. Loi informatique et libertés

Les données à caractère personnel recueillies sur le présent site sont exclusivement destinées au traitement la demande des contributeurs par la Ville d'Aix-les-Bains.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dit Loi Informatiques et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez votre demande :

- par courrier postal à : Ville d'AIX-LES-BAINS, Service Communication, place M. Mollard, BP 348, 73103 IX-LES-BAINS

- ou au webmaster par courriel à : webmaster@aixlesbains.fr

9.2. Cookies

Lors votre visite sur le Site, la Ville d'Aix-les-Bains est susceptible d'implanter un « cookie » de session dans son ordinateur qui ne permet pas de vous identifier personnellement. En revanche, elle enregistre des informations relatives à la navigation de votre ordinateur sur le Site (pages consultées, date et heure de la consultation, etc.). Le « cookie » permet également de protéger votre accès sur votre compte. La durée de conservation de ces informations sur l'ordinateur est de un (1) an.

Vous pouvez toutefois vous opposer à l'enregistrement de « cookies » en configurant le navigateur de la manière suivante :

- Pour Mozilla firefox : 1. Choisissez le menu "outil " puis "Options" ; 2. Cliquez sur l'icône "vie privée" ; 3. Repérez le menu "cookie" et sélectionnez les options qui vous conviennent
- Pour Microsoft Internet Explorer : 1. choisissez le menu "Outils" (ou "Tools"), puis "Options Internet" (ou "Internet Options") ; 2. Cliquez sur l'onglet "Confidentialité" (ou "Confidentiality") ; 3. Sélectionnez le niveau souhaité à l'aide du curseur.
- Pour Opéra: 1 : Choisissez le menu "Fichier">"Préférences" ; 2. Vie Privée

ART. 10 – LOI APPLICABLE

La présente charte du site est régie, interprétée et appliquée conformément au droit français.

ART. 11 - VERSION

Dernière modification de cette charte : 18/01/2013